



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/109

OBJET : FINANCEMENT CHEMINS DE RANDONNÉES

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016

Le 6 décembre 2016 l'année deux mille seize à 18h30

à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	E	Mme PELISSIER	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	Mme FOURNIER
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/109

OBJET : FINANCEMENT CHEMINS DE RANDONNÉES

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3 – 4° sur la protection et la mise en valeur de l'environnement, incluant la création, la gestion et l'animation [...] des chemins de randonnées (inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées – PDIPR ou schéma communautaire) ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire en dates du 31 mai 2016 et 20 septembre 2016 ;

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

La Commission Aménagement du Territoire a décidé de travailler sur les chemins de randonnées pour permettre un accompagnement de l'ensemble des communes du territoire.

Des courriers ont été adressés aux communes afin de solliciter leurs souhaits de chemins de randonnées sur leur commune, en cohérence avec les boucles locales.

Les retours des communes ont ainsi été formalisés sous la forme d'un schéma des itinéraires de randonnées sur le territoire communautaire (voir document cartographique joint). Cette cartographie a permis d'établir une évaluation financière du projet, qui prévoit un investissement global d'environ 248 000 €.

Les principes d'intervention proposés sont les suivants :

La liste des équipements pris en charge par la CCM est la suivante (quantités maximales par commune) :

- 3 RIS (panneaux d'information de début de boucle)
- 1 table d'orientation
- 2 aires de pique-nique
- les panneaux et bornes directionnels nécessaires au cheminement
- les passerelles de traversée des cours d'eau, le cas échéant

Pour tout autre aménagement :

- La maîtrise d'ouvrage est communale.
- La CCM intervient par le biais d'un fond de concours.
- Ce fond de concours n'est éligible que pour les cheminements inscrits au schéma des itinéraires de randonnées dont le plan est annexé.

Le montant de travaux est plafonné à 25000€ par commune pour les années 2017 à 2020.

Les principes de participation de la CCM sur la base du fonds de concours sont les suivants :

50 % du montant des opérations menées pour les itinéraires de randonnées dans la limite du plafond indiqué précédemment.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Approuve le schéma des itinéraires de randonnées ;

Approuve les modalités de financement du fonds de concours ;

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/109

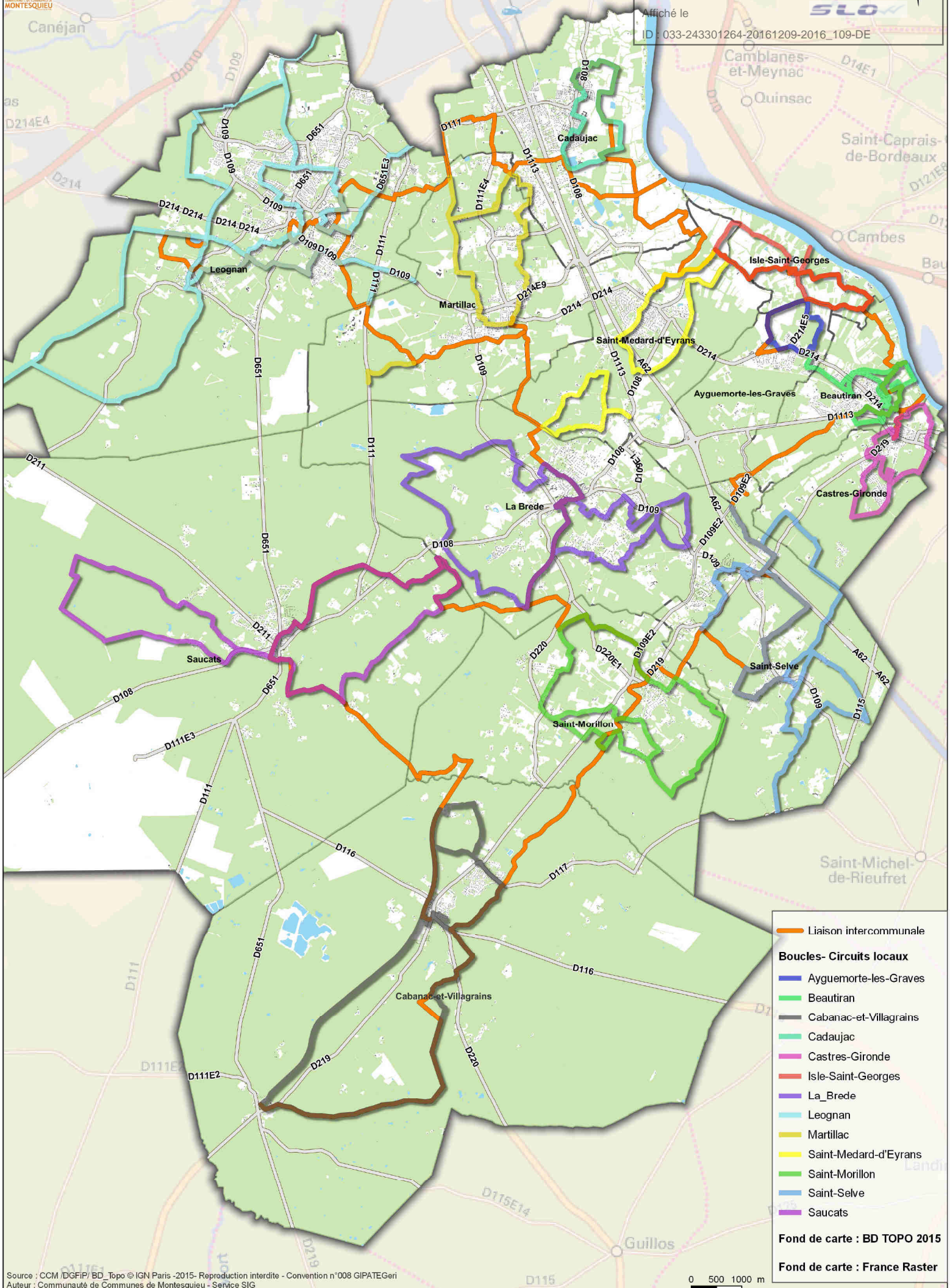
OBJET : FINANCEMENT CHEMINS DE RANDONNÉES

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement



- Liaison intercommunale
- Boucles- Circuits locaux**
- Ayguemorte-les-Graves
- Beautiran
- Cabanac-et-Villagrains
- Cadaujac
- Castres-Gironde
- Isle-Saint-Georges
- La_Brede
- Leognan
- Martillac
- Saint-Medard-d'Eyrans
- Saint-Morillon
- Saint-Selve
- Saucats

Fond de carte : BD TOPO 2015
 Fond de carte : France Raster